

Commune
De
TORCE EN VALLEE

**Délibérations
Du Conseil Municipal**

Date de convocation
8 juin 2022
Date d'affichage
8 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize juin à vingt heures trente précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le huit juin deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 11 |
| Votants | 11 |

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Denis DEBELLE, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME,

Absents et excusés : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Joël DAVID, Aurélia BUTET.

Le président a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

PRÉSENTATION DU PROJET MUTUALISATION DE LA MAIRIE - POSTE ET CHOIX DES ENTREPRISES, 2022-046

Monsieur le maire rappelle le projet de mutualisation de la Mairie et de la Poste présenté lors du budget communal.

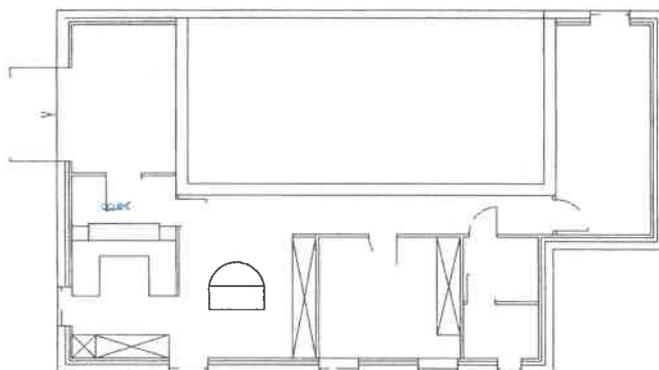
Comme indiqué lors de la demande de DETR, la commission Départementale de présence postale territoriale a validé lors de sa séance en date du 2 mars dernier, l'affectation de budget pour les mairies dotées d'une agence postale communale. Le niveau de participation qui a été votée s'élève à 50 % du montant total des travaux de rénovation de notre agence Postale Communale, conformément aux dispositions prévues par le contrat de présence postale territoriale, dans la limite de 20 K€.

Ce budget doit permettre la réalisation de travaux contribuant à mutualiser les activités postales et municipales dans l'objectif d'améliorer l'accueil des usagers.

Cette mutualisation impose une modification des horaires d'ouverture de la poste et de la Mairie, cependant il faudra un temps d'adaptation pour la formation des deux agents qui assureront l'accueil.

La contribution versée par la Poste chaque année d'environ 12 000 euros pour la continuité du service postal sur notre commune est maintenue.

En collaboration avec les services de la Poste le devis définitif et les plans ont été élaborés comme suit :



| DESIGNATION | MONTANT |
|--|------------------|
| Généralités / Installation de chantier | 2689,00 |
| Curage / Démolition | 3993,00 |
| Cloisonnement | 5850,00 |
| Revêtement de sol | 4334,00 |
| Revêtement muraux | 10271,00 |
| Plafond | 3021,00 |
| Plomberie | 2751,00 |
| Electricité | 8562,00 |
| Total HT | 41 471,00 |
| Total TTC | 49 765,20 |

Afin de finaliser, le Conseil Municipal doit valider le projet présenté par Eiffage, maitre d'œuvre de la poste.

Le commencement des travaux est prévu début juillet pour une durée de 6 semaines.

Le Conseil s'est interrogé sur le bâtiment actuel de la Poste, Monsieur le maire propose de réfléchir à cet objet lors des prochaines commissions et conseils municipaux.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité,**

DECIDE de valider le projet d'aménagement présenté par la Poste,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis,

DONNE pouvoir à Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette décision

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

